

Société | Un nouveau "label" pour le numérique associatif



En novembre dernier, le Gouvernement a officiellement lancé un "plan de développement pour la vie associative, avec quelques mesures fortes (dont un maintien du financement à hauteur de 67,5 millions d'euros en 2018 et le financement de 150 000 services civiques). A l'occasion de ses deuxièmes Universités d'été qui se déroulent les 25 et 26 juin à Bordeaux, décrit comme le "premier évènement national de formation gratuite au numérique pour les accompagnateurs des associations", Hello Asso a annoncé la création d'un Point D'appui au Numérique Associatif, ou PANA. Avec Léa Thomassin, co-fondatrice d'Hello Asso et Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif, partenaire de l'opération, nous avons essayé de vous en expliquer les étapes et les enjeux concrets.

@qui.fr - C'est donc un programme commun et collectif face à un constat fort : aujourd'hui en France, 73% des associations possèdent un site internet, 85% estiment qu'internet a un effet positif sur le partage de l'information mais seulement 43% utilisent des outils collaboratifs (+21 points tout de même depuis 2013). Le secteur associatif français est donc, de manière assez globale, encore en retard sur son utilisation du numérique. Le but d'une initiative comme les PANA (Point d'Appui au Numérique Associatif), c'est donc de favoriser cette transition numérique...

Léa Thomassin, co-fondatrice d'Hello Asso - C'est un programme qui vise à réunir tous les acteurs qui accompagnent les associations autour de l'enjeu de la transition numérique. L'idée, c'est de réunir d'abord tous ceux qui accompagnent les associations sur ces sujets numériques pour qu'elles puissent identifier facilement les ressources et les acteurs pouvant les aiguiller sur ces questions là. On souhaite aujourd'hui accompagner toutes les associations dans cette transition numérique pour qu'aucune ne subisse cette double fracture et considèrent que le numérique est une menace à leur activité. La première étape est donc de les cartographier, la deuxième est de contribuer à la montée en compétence de ces acteurs de l'accompagnement qui, aujourd'hui, ne se sentent pas forcément armés pour aider les associations. à travers un programme de formation pour les acteurs qui en auraient besoin.

Frédérique Pfrunder, déléguée générale du "Mouvement Associatif" - Il y a un effet intéressant derrière cette volonté, c'est l'animation de cette communauté et qu'elle continue à vivre, l'échange d'expertise entre les acteurs de l'accompagnement est aussi important. Pour assurer aux associations une certaine lisibilité entre les acteurs

existants, il faut que ceux qui sont chargés de les accompagner se connaissent entre eux. C'est l'objectif de la création de cette communauté.

@qui.fr - Des choses se font déjà en termes d'inclusion numérique, on pense notamment au plan national présenté par le secrétaire d'Etat Mounir Mahjoubi. La particularité, ici, c'est que c'est une dynamique créée par et pour le réseau associatif et non par le gouvernement. Ses enjeux sont clairement identifiés : 59% des accompagnateurs du secteur ont déjà été sollicités sur le numérique, 56% ont déjà répondu à cette sollicitation et 99% souhaitent l'intégrer à leurs compétences (selon un sondage Hello Asso réalisé auprès de 160 accompagnateurs. Quels sont leurs principaux besoins et comment ce plan est-il censé y répondre, notamment localement ?

L.T - Le projet touche à plusieurs sujets. L'exemple en faveur de l'inclusion numérique est tourné vers les bénéficiaires victimes de cette fracture numérique, une frange de la population qui ne maîtrise pas ces outils et sont parfois exclus de démarches administratives. Ici, on parle aux 1,3 millions d'associations comportant beaucoup de bénévoles maintenant leurs activités, qu'ils soient dans des clubs de loisir ou de sport, des associations sociales ou territoriales n'ayant pas forcément ni les ressources, ni les parcours ni la formation nécessaire à prendre en compte les outils numériques dans leur développement.

F.P - Il doit permettre aux associations de faire de nouvelles choses, mais encore une fois le champ est très vaste : il peut aller d'une amélioration de leurs communications au dénichage de nouvelles sources de financement en passant par une dynamisation de leur gouvernance interne, le lien entre les bénévoles au sein de l'association. C'est aussi s'approprier les enjeux sociétaux du numérique, parce que les associations sont des lieux d'implication citoyenne et le fait que les gens qui sont derrière soient conscients de tous ces enjeux est aussi un moyen de compléter ce programme. Il y a déjà des associations qui n'ont pas besoin d'accompagnement numérique parce qu'elles se sont déjà inscrites dans des projets de cette nature. En revanche, toutes celles qui travaillent sur d'autres secteurs ont besoin d'être accompagnées pour pouvoir s'approprier ce sujet.

L.T - Il est lancé au niveau national de manière collective. Sept partenaires sont engagés dans l'élaboration de ce programme et son déploiement sur les territoires. Du côté d'Hello Asso, on a choisi d'ouvrir cinq antennes (Lille, Marseille, Lyon, Nantes et Paris, sachant bien sûr que Bordeaux où Hello Asso est implantée, en bénéficiera via ce partenariat municipal) pour animer ce dispositif, ce qui ne veut pas dire que ce programme ne vivra pas là où il n'y aura pas d'antenne Hello Asso locale. Notre mission de base, c'est justement d'accompagner la transition numérique des associations, on le fait par le biais du développement d'outils permettant aux associations de récolter des fonds sur internet. Plus on a avancé dans cette mission, plus on s'est rendu compte que les outils seuls n'étaient pas suffisants, qu'on passait sans doute à côté de notre mission parce que pour beaucoup d'associations, les outils sans la pédagogie qui va avec ou la culture numérique, c'était essentiel si on souhaitait qu'elles se servent du numérique dans leur développement. Plutôt que de faire de la communication, on a donc voulu contribuer à une montée en compétence de l'écosystème.

L'idée, c'est que toutes les formations soient dispensées gratuitement. On va s'appuyer sur les acteurs qui vont y participer et les ressources qu'ils sont capables de mettre à disposition. On a identifié plusieurs formateurs pour savoir ce qu'ils pouvaient allouer, ces derniers s'adressent vraiment de manière spécifique aux associations. Pour eux, c'est donc une continuité. De notre côté, on auto-finance l'ouverture des antennes locales parce qu'on pense que c'est une étape nécessaire. Pour le moment, il n'y a aucun fonds national, ce qui aurait, je pense, été un ralentisseur dans la mise en place de ce dispositif. Ce qu'on cherche aussi à prouver, c'est que si ça répond à un réel enjeu des associations, si les acteurs de l'accompagnement ont vraiment ce besoin et si à partir de la formation qu'ils reçoivent ils sont capables d'aiguiller les associations, il sera peut-être temps d'aller taper à la porte pour obtenir des fonds publics. Reste que les collectivités ont évidemment un rôle de catalyseur à jouer : elles connaissent tous les acteurs de l'accompagnement et les gens qui ont des expertises numériques. Ce sont de très bons relais qui sont en capacité de nous aider à déployer ce programme. Cela dit, elles ne sont pas financeuses.

Il y a déjà des discussions qui sont en cours avec les accompagnateurs des réseaux associatifs dans le territoire de Nouvelle-Aquitaine, on en a identifié environ une vingtaine jusqu'à présent. L'étape qui s'annonce aura pour but de commencer à développer des synergies et des partenariats avec tout ce monde. Aujourd'hui, ils viennent toquer à la porte. Petit à petit, ça va grandir. La Ligue de l'Enseignement, par exemple, a envie de former toutes les fédérations régionales et départementales. L'objectif est continu, il vise à améliorer cet écosystème.

@qui.fr - On peut voir dans le dernier rapport sur la vie associative remis au Gouvernement le 8 juin dernier que la question de l'accompagnement constitue une grande partie des 59 propositions émises pour améliorer la politique de vie associative nationale. Qu'attendez vous des futurs arbitrages prévus en juillet sur le calendrier national ?

F.P - On est aujourd'hui tous convaincus de l'apport de la vie associative au niveau national, donc de l'intérêt d'avoir une vraie relation partenariale avec les pouvoirs publics sur les enjeux de son développement et du maintien de la vie associative. Il faut bien reconnaître qu'il est assez peu pris en compte, les assos en elles-mêmes ont parfois du mal à penser aux enjeux globaux, même au niveau des financements locaux. La nécessité d'une politique globale est donc plus compliquée et c'est ce que l'on essaye de défendre et d'obtenir. La remise du rapport au Premier ministre est une chose, la grande question est de savoir ce que le gouvernement en fera. C'est pour ça qu'on souhaite se mobiliser avec les réseaux associatifs aujourd'hui : ce qui est important, c'est que les assos s'en saisissent. La première chose qui ressort de ce rapport, c'est le souhait d'une relation partenariale de long terme. Il peut y avoir des mesures ponctuelles pour des associations en difficulté. La baisse des emplois aidés, par exemple, a causé beaucoup de dommages; il faut voir quelles peuvent être les réponses financières à ce problème. Il y a un besoin de fonds sur la vie associative elle-même qui est aujourd'hui très peu financée au niveau de l'Etat : actuellement, il existe un Fonds de Développement de la Vie Associative qui représente huit millions d'euros pour la formation des bénévoles et vingt-cinq d'anciens fonds de la réserve parlementaire, ce qui

est largement en dessous de ce qu'il faudrait pour une politique de développement national de la vie associative même si la moitié des fonds associatifs sont aujourd'hui privés. L'accompagnement, c'est justement cette idée de construire une politique associative sur le long terme.



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 25/06/2018

[Url de cet article](#)